



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120411-20418-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.371

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET** : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2012 2013 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES- DU-RHONE

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jean CHORRO

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT  
2012 2013 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES  
BOUCHES-DU-RHONE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux communes le Conseil Général propose aux communes un soutien financier pour la réalisation d'un programme d'investissements locaux, sur une durée déterminée, à travers le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Ce dispositif concerne :

- Tout programme cohérent d'aménagement urbain à l'échelle de la commune dans le cadre d'un plan global d'aménagement
- Toute opération significative non seulement sur le niveau d'équipement des communes mais plus globalement en termes d'aménagement et de développement local (y compris les études opérationnelles et les acquisitions foncières et immobilières liées à un projet d'aménagement)
- Le matériel informatique et les logiciels (hors frais d'installation, de maintenance et de formation).

Les thèmes prioritaires pour l'aide aux communes concernent :

- l'environnement et le développement durable
- le sport et la jeunesse, la culture
- le foncier et l'habitat social
- l'accueil de la petite enfance.

Au regard des nouvelles opérations structurantes à réaliser, il convient de solliciter l'adoption d'un nouveau contrat. Le taux de subvention est déterminé par le Conseil général en fonction de l'intérêt du projet, de son volume financier, de son inscription dans le cadre des priorités définies par le Département mais aussi en fonction de la population de la commune, de son potentiel fiscal et de son effort fiscal.

Est soumise à votre approbation la liste des opérations ci-après réparties par thèmes prioritaires :

**I) CONTENU DU CONTRAT 2012- 2013**

Thème prioritaire retenus par le CG	Opérations	Objectifs	Cout HT 2012-2013	Echéancier
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>REALISATION FOURRIERE ET REFUGE ANIMALIER SUR LE PLATEAU DE L'ARBOIS</b>	Aménagement d'un complexe animalier comprenant une fourrière et un refuge pour répondre aux obligations fixées par la loi et aux nécessités induites par le service public.	<b>1 546 823 €</b>	<b>Dépenses : 2012-2013</b>
	<b>CREATION D'UNE STATION GAZ NATUREL A LA PARADE ET ACQUISITION VEHICULES PROPRES</b>	Rationaliser les dépenses de fluides, limiter la pollution relative aux émissions de Co2 et développer toutes formes de structures pour y parvenir.	<b>723 244 €</b>	<b>Dépenses 2012 -2013</b>
<b>CULTURE</b>	<b>CREATION D'UNE MEDIATHEQUE A L'ANCIENNE ECOLE DES MILLES : LI CAMPANETTO</b>	Réalisation d'une annexe de la bibliothèque Méjanes, dans les locaux de l'ancienne école maternelle Li Campanetto, pour répondre aux besoins et attentes des habitants du Village des Milles.	<b>836 120 €</b>	<b>Dépenses 2012 -2013</b>
	<b>CENTRE DE CONGRES CARNOT Réaménagement et Extension Amphithéâtre et création d'une galerie</b>	Dans le cadre d'une revalorisation optimale du site : - réaménagement et extension de capacité du centre de congrès existant - Puis, création d'une galerie de liaison entre le centre des congrès et le bâtiment annexe ;	<b>4 673 913 €</b>	<b>Dépenses 2012 -2013</b>
<b>SPORT</b>	<b>RESTRUCTURATION DE LA HALLE DES SPORTS DU VAL DE L'ARC</b>	L'équipe de Handball évolue actuellement en 2 <sup>ème</sup> division. Aucun gymnase de la Ville ne répond au cahier des charges imposé par la Ligue de handball pour	<b>251 000 €</b>	<b>Dépenses 2012</b>

**Soit un total de dépenses subventionnables de 8 031 100 € HT.**

## **II) DUREE DU CONTRAT**

La durée du contrat sera égale à la durée des travaux prévus dans les échéanciers de réalisation qui correspondra à la période **2012/2013**.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les opérations incluses dans la présente demande de contrat Départemental de Développement et d'Aménagement ainsi que sa durée
- **SOLLICITER** la participation du Conseil Général pour un montant de 3 212 440 €, soit 40 % au titre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement 2012-2013.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer la convention relative à la participation financière du Conseil Général et tout document afférent à ce contrat.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2012.371 - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET  
D'AMENAGEMENT 2012 2013 - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRES DU  
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 7</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 47</b>
<b>Pour</b>	<b>: 47</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**